

FESSENHEIM

Accord sur l'accompagnement social des agents EDF

Après plusieurs mois de concertation et de négociations, qui avaient entraîné une semaine de grève en février dernier, les représentants des syndicats CFDT, FO et CFE-Unsa Energies ont signé hier le « relevé de conclusions » proposé par la direction du parc nucléaire d'EDF, fixant les mesures sociales d'accompagnement de la fermeture de la centrale de Fessenheim. La direction a été au-delà des mesures prévues dans l'entreprise, pour tenir compte de la situation particulière du site haut-rhin, souligne Anne Laszlo, déléguée CFE-CGC.

Indemnité spéciale

Une indemnité spéciale, pour « récompenser » le travail des agents dans le contexte tendu de l'annonce de la fermeture, a ainsi été acceptée : chaque salarié présent au 1^{er} janvier dernier touchera 1 500 € par année passée sur le site depuis 2012, et 1 000 € au titre de l'année 2018, soit jusqu'à 10 000 €. Après la mutation des agents, leurs conjoints bénéficieront d'une compensation de perte de salaire pouvant aller jusqu'à 1 000 €, pendant deux ans.

En cas de déménagement, la perte enregistrée sur le prix de vente des logements (sur la base d'une estimation du bien

par notaire) sera compensée à hauteur de 40 %, jusqu'à un maximum de 22 000 €. Les agents les plus âgés qui souhaitent quitter l'entreprise bénéficieront, à partir de l'arrêt définitif de la production, de trois années de « congés de fin de carrière » pouvant les amener jusqu'à la retraite.

Un accompagnement qui doit être exemplaire

Anne Laszlo insiste aussi sur l'accompagnement professionnel promis, pour organiser les mutations des agents au sein du groupe EDF, et sur l'accompagnement psychologique des familles – déjà en place. « Pour nous, la fermeture de la centrale reste une gageure, souligne-t-elle, et l'accompagnement social est un moindre mal. Nous le voulons donc exemplaire : à la fois digne et respectueux pour les agents concernés, mais aussi équitable, par rapport aux possibilités de l'entreprise, par rapport aux collègues des autres sites, qui ne bénéficient pas des mêmes efforts de la direction, et par rapport aux prestataires externes de Fessenheim, que nous n'oublions pas. » Reste à mettre en œuvre cet accompagnement, avec des commissions de suivi qui devront répondre à « des centaines de cas particuliers. »

O.B.R.

LOISIRS

Les clubs naturistes d'Alsace ouvrent leurs portes ce week-end

Les quatre clubs naturistes d'Alsace n'ont rien à cacher ! Ils invitent d'ailleurs le public à rencontrer les habitués et les responsables associatifs, ainsi qu'à visiter leurs installations, ce week-end, soit du 19 au 21 mai. Il s'agit de mieux faire connaître cette pratique, de contrer peut-être quelques amalgames malvenus et, pourquoi pas, d'encourager de nouveaux adeptes à les rejoindre... « En Alsace, on compte 450 à 500 licenciés, ce qui est assez stable, mais il y a beaucoup plus de pratiquants, estime Gilbert Schalck, président régional et administrateur de la fédération nationale de naturisme.

La plage au port du Rhin de Strasbourg est libre d'accès et beaucoup vont aussi en Allemagne, où la législation est plus libre, dans les gravières près de Breisach et au bord du Rhin. » Avant de se lancer en pleine nature, Gilbert Schalck suggère « d'essayer en visitant un club ». Outre l'accès à des piscines et autres installations entretenues, « l'intérêt c'est d'être protégés des regards, dans un environnement clos et sécurisé pour les enfants ». De quoi profiter sereinement des multiples attraits que les adeptes du naturisme mettent en avant : le bien-être dans la nature, les rencontres entre amis et entre générations, « la liberté hors du train-train quoti-

dien », une bienveillance qui fait fi des différences – « qu'on soit gros ou handicapé, on est tous pareils ».

Infos pratiques

► C'est toujours portes ouvertes sur la plage libre d'accès entretenue par l'Association naturiste de sauvegarde du Babelsland, au bord du Rhin, aux abords d'une ancienne gravière, au nord de Strasbourg.

► L'association d'Illkirch-Graffenstaden Les Naturistes d'Alsace accueillera le public les 19, 20 et 21 mai de 10 h à 16 h, sur son site dans la zone d'activité de l'ill sud à Geispolsheim, auquel il faut accéder par la rue de l'ill (☎06 22 62 95 79).

► Le Centre gymnique d'Alsace à Wassemlo, 6 rue des Pommiers, sera ouvert aux visiteurs le 19 mai de 10 h à 17 h et le 20 de 10 h à 13 h, mais également sur rendez-vous de 15 h à 17 h (s'inscrire au ☎06 74 13 95 15).

► Le Club du Soleil de Mulhouse, au Camping de l'illfeld, chemin de l'Eiblen à Régisheim, donnera des informations sur le naturisme le 19 mai de 14 h à 17 h et le 20 de 10 h à 12 h 30, puis proposera de s'initier à la pratique le dimanche de 14 h à 17 h (☎06 01 28 42 51).

► www.cra-ffn.fr

PRÉCISION

BNP Paribas Grand Est : rectifications

Dans l'article consacré à la réorganisation de la banque de détail BNP Paribas dans le Grand Est, paru dans notre édition d'hier (jeudi 17 mai 2018) le nombre de clients de la

banque en ligne Hello Bank était erroné : il fallait lire 350 000 clients et non 350. Par ailleurs Marie-Claire Capobianco, directrice des réseaux France, est membre depuis 2011 du comité exécutif du groupe BNP Paribas et non de celui de la seule banque de détail.

LOGEMENT Journée d'action nationale avec l'APF France Handicap

Un toit accessible

Martine Laumonier, atteinte de sclérose en plaques, a retrouvé une certaine qualité de vie en emménageant fin février dans un logement dit accessible. La baisse annoncée de leur nombre dans le projet de loi Elan inquiète les associations.

La vie de Martine Laumonier, 50 ans, a changé du tout au tout en 2009 : « On m'a diagnostiqué une sclérose en plaques progressive et une polyarthrite. J'étais dynamique, commis de cuisine dans une clinique. J'avais commencé une formation en diététique... La maladie évolue tellement vite que ça a mis fin à ma carrière. » Il a fallu revoir tout le quotidien. Et envisager de quitter un appartement strasbourgeois devenu inadapté. Son bailleur, Habitation Moderne, lui a proposé un logement dans une nouvelle résidence située dans une rue tranquille d'Eschau. Elle a emménagé dans un rez-de-chaussée de 68 m², avec sa fille, fin février.

Tout redevient possible

Tout est enfin à nouveau possible dans ce logement, l'accès aux toilettes comme à la douche ou au lavabo. Pareil pour l'évier et le plan de travail de la cuisine. Quand elle ne pourra plus progresser qu'en fauteuil roulant, l'espace sera suffisant, c'est fait pour.

L'APF France Handicap a invité à rendre visite à Martine Laumonier hier, journée de mobilisation nationale, pour attirer l'attention sur l'utilité des logements accessibles.



Martine Laumonier, 50 ans, illustre combien les logements accessibles de qualité permettent de mieux vivre la perte d'autonomie. Ici, elle peut même profiter d'un jardin. PHOTO DNA

- LAURENT RÉA

« Il faut aussi qu'ils soient de qualité », a insisté Christian Meisterman, représentant départemental du Haut-Rhin. Avec Rolf Esminger et Isabelle Scheuer, pour le Bas-Rhin, ainsi qu'Olivier Maugeais, directeur territorial des actions associatives, ils entendaient alerter sur le fameux article 18 du projet de loi Elan [lire ci-contre]. Et de mettre en avant ce chiffre : sur 100 logements construits aujourd'hui, 40 sont accessibles. Avec Elan, demain, ils pourraient n'être que 4.

Tous ont aussi alerté sur ceci : les personnes en situation de handi-

cap ne sont pas seules concernées, il y a aussi les personnes âgées.

Mieux vaut prévenir que dépenser par la suite des sommes astronomiques pour adapter des logements dits « évolutifs », puisque les besoins vont de toute façon en augmentant.

APF France Handicap n'est pas seule dans ce nouveau combat : elle rejoint le collectif « Logement de qualité pour tous », dont la première mobilisation a eu lieu hier. L'ordre national des architectes en fait partie, de même que la fédération nationale des CAUE (Conseil, architecture, urbanisme, et environnement). ■

MYRIAM AIT-SIDHOUH

L'ARTICLE 18 DANS LE VISEUR

Le projet de loi « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (Elan), présenté en Conseil des ministres début avril et débattu à partir de la fin du mois de mai à l'Assemblée nationale, entend améliorer la politique du logement, en l'adaptant aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit de « construire plus, mieux et moins cher pour provoquer un choc d'offre », de « répondre aux besoins de chacun pour protéger les plus fragiles », « d'améliorer le cadre de vie ». L'article 18 inquiète particulièrement les associations engagées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mais aussi de personnes âgées. En cause, la notion jugée vague de « logement évolutif », « c'est-à-dire accessible en grande partie et pouvant être rendu totalement accessible, par des travaux simples », dit le texte. « Un quota de 10 % de logements accessibles est maintenu », dit encore cet article. Bien trop peu, estiment les associations.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Innover au cœur de l'Europe

Sylvain Waserman (MoDem), député du Bas-Rhin, a remis son rapport sur le transfrontalier franco-allemand au Premier ministre. Avec six propositions « audacieuses » à inscrire dans le nouveau traité de l'Élysée.

« LE DÉVELOPPEMENT transfrontalier est plus qu'un enjeu territorial. C'est un véritable défi que la France et l'Allemagne doivent relever au cœur de l'Europe », souligne Sylvain Waserman, dans l'introduction de son rapport de 54 pages que lui avait commandé le Premier ministre. Le vice-président (MoDem) de l'Assemblée nationale, conseiller régional du Grand Est, l'a remis en main propre à Édouard Philippe. On attendait de lui de l'originalité...

SIX PROPOSITIONS

1. Enseignement de la langue du voisin à transférer aux collectivités territoriales alsaciennes.
2. Création d'un schéma de développement transfrontalier, cosigné par l'État, le Grand Est et les Länder, qui identifierait les projets d'intérêt transfrontalier.
3. Différenciation territoriale, avec la création d'EPIC (établissements publics de coopération intercommunale) transfrontaliers de proximité à compétences exclusives – urbanisme, traitement des ordures ménagères, etc. – et fiscalité propre.
4. Commission franco-allemande de stratégie transfrontalière, avec, côté français, un préfet – celui du Grand Est – et un ambassadeur transfrontalier, un groupe interparlementaire franco-allemand de six députés, le président du Grand Est et ceux des autres collectivités, selon les sujets.
5. Structure interparlementaire de neuf députés français et neuf allemands pour transposer les directives de Bruxelles dans les législations et les rapprocher.
6. Ancrage européen de Strasbourg : y sensibiliser chaque jeune de l'espace transfrontalier.

Sylvain Waserman a longuement expliqué ses propositions [lire ci-dessous] à la ministre chargée des Affaires européennes, Nathalie Loiseau. Au nombre de six, elles ont vocation, si elles sont validées, à alimenter le nouveau traité de l'Élysée, discuté actuellement par les gouvernements français et allemands. Ce nouveau traité devrait être finalisé fin 2018. Certaines préconisations nécessitent, côté français, une évolution législative, voire la réforme constitutionnelle en chantier, pour pouvoir s'appliquer.

Le député de Strasbourg Sud a tenté de trouver une solution aux obstacles qui ralentissent les relations transfrontalières. Habitué à un État fédéral, les responsables allemands se plaignent de la multiplicité de leurs interlocuteurs outre-



Sylvain Waserman sur la passerelle entre Strasbourg et Kehl. DR

Rhin et de la prééminence de « Paris ».

Pour contourner cette difficulté, les élus avaient rajouté un conseil rhénan à la conférence du Rhin supérieur présidée, côté français, par le préfet. Sans évoquer l'avenir de ces structures, qui associent aussi les Suisses, Sylvain Waserman préconise plusieurs outils inédits, tout en conservant la double représentativité côté français. Ainsi le représentant du gouvernement est présent dans la commission franco-allemande de stratégie transfrontalière, comme pour l'élaboration du Schéma de développement transfrontalier. Le président du Grand Est y est également associé, tout comme les patrons des Länder allemands (Bade-Wurtemberg, Sarre et Rhénanie-Palatinat).

Surtout, le parlementaire anticipe « la différenciation prévue dans la réforme constitu-

tionnelle ». Les communes pourraient créer des « intercommunalités transfrontalières », les eurodistricts seraient renforcés. Il imagine volontiers « une nouvelle métropole qui engloberait Strasbourg, Haguenau et Karlsruhe, axée sur l'industrie du futur et le numérique, en cohérence avec les programmes universitaires ». Mais Fribourg et Colmar pourraient aussi s'inscrire dans cette stratégie...

Sur un mode plus iconoclaste, Sylvain Waserman, qui, de longue date, s'intéresse à l'enseignement bilingue et dénonce « un système à la dérive », prévoit de décentraliser cette compétence. La « nouvelle collectivité Alsace » serait à même de s'en occuper, selon lui, tout comme dans d'autres domaines elle prendrait en charge le marketing territorial, le Pacte « offensive emploi », le droit local et la politique mémorielle. Mais le Grand Est conserverait la stratégie économique, de concert avec les Länder allemands. Alors que le préfet Marx continue ses consultations, le député – proche de Jean Rotner – juge qu'il n'est « pas nécessaire, en droit, d'instaurer une collectivité à statut particulier ». La « différenciation territoriale », une fois inscrite dans la Constitution, permettrait de régler la question. D'anciens lui objecteront que la réforme constitutionnelle risque de prendre du temps, surtout si Emmanuel Macron se voyait obligé d'organiser un référendum... ■

Yolande BALDEWECK